



Les familles monoparentales davantage confrontées à la précarité en Basse-Normandie

En 2012, près de 50 000 familles monoparentales vivent en Basse-Normandie. Au total, plus de 66 200 enfants habitent ainsi avec un seul de leurs parents, le plus souvent leur mère. Les familles monoparentales sont souvent de petite taille : un parent avec son enfant. Ces familles doivent souvent faire face à des conditions de vie difficiles. Les parents isolés, peu diplômés, sont davantage confrontés au chômage que les couples avec enfants. Ils vivent plus fréquemment dans des logements sociaux. Un tiers d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté.

Aurélié Charles, Insee

Au 1^{er} janvier 2012, la Basse-Normandie compte près de 50 000 familles monoparentales, soit 12,8 % des familles avec au moins un enfant de moins de 25 ans. Ce taux est légèrement inférieur à la moyenne nationale (14 %). Cependant, cette proportion n'a pas changé depuis 1999 même si le nombre de familles monoparentales a augmenté de près de 8 000 familles. Plus de 66 200 enfants vivent ainsi avec un seul de leurs parents, soit 18 % des enfants bas-normands. Dans 82 % des cas, il s'agit de leur mère.

Un seul enfant dans trois familles monoparentales sur cinq

Les familles monoparentales sont généralement de taille plus petite que les couples avec enfant(s) : 60 % d'entre elles n'ont qu'un seul enfant, mais 10 % comptent au moins trois enfants.

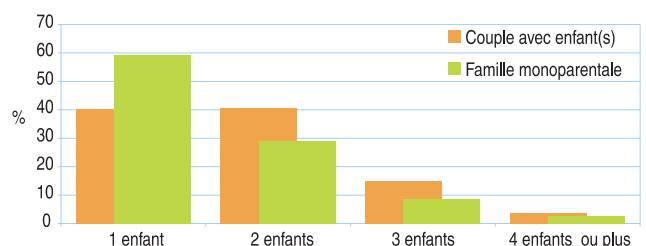
La probabilité pour qu'un enfant vive avec un seul de ses parents augmente avec l'âge. En effet, après 15 ans, un enfant a une chance sur quatre de vivre avec un seul de ses parents, s'il n'a pas quitté le domicile parental. Avant l'âge de cinq ans, c'est seulement une chance sur dix.

Si les risques sont plus importants pour les enfants plus âgés, c'est parce que la cause principale de monoparentalité est la séparation des parents (45 % des cas de monoparentalité). Elle survient plus souvent après plusieurs années de vie commune et suit alors, une situation de monoparentalité qui, en France, dure en moyenne cinq à six ans⁽¹⁾.

Les parents célibataires n'ayant jamais vécu en couple forment plus d'un tiers des familles monoparentales. Le veuvage, quant à lui, touche un parent sur cinq.

1 60 % des familles monoparentales n'ont qu'un seul enfant

Nombre d'enfants par famille



Source : Insee, recensement de la population 2012

Les parents isolés bas-normands davantage au chômage

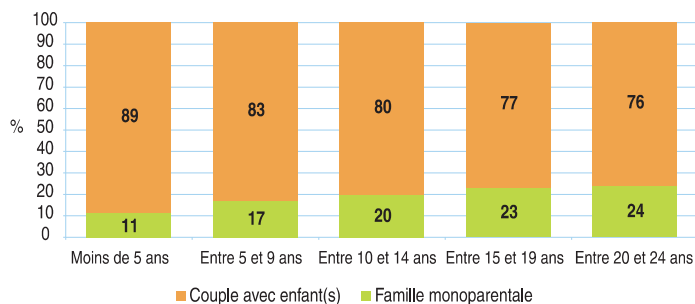
La monoparentalité expose davantage au chômage, en particulier en Basse-Normandie : en 2012, 18 % des parents isolés sont au chômage contre 8 % en moyenne chez les parents vivant en couple. En moyenne, au niveau national, le taux de chômeurs chez les parents isolés est de 14 %. Le manque de qualification explique en partie leur situation sur le marché du travail. Les parents isolés bas-normands sont moins diplômés que les parents vivant en couple. Plus d'un tiers détient au mieux le brevet des collèges tandis que seulement un quart des parents en couple sont dans ce cas. De la même façon, les deux tiers de parents isolés ne possèdent pas le Baccalauréat contre un peu plus de la moitié des parents vivant en couple. En France, les parents isolés sont en moyenne plus diplômés que les bas-normands (58 % n'ont pas le Baccalauréat).

Du fait de ce faible niveau d'étude, 64 % des parents isolés occupent un poste d'employé ou d'ouvrier tandis que les parents en couple ne sont que 55 % dans la même situation.

Les parents isolés occupent plus fréquemment un emploi à temps partiel que les parents en couple (26 % contre 17 %). Ce résultat est uniquement lié à la forte surreprésentation des femmes parmi les parents isolés, car qu'elles soient en couple ou seules avec un ou plusieurs enfants, les femmes occupent un emploi à temps partiel dans 30 % des cas.

2 Des enfants plus âgés dans les familles monoparentales

Répartition des enfants bas-normands selon leur âge et le type de famille dans laquelle ils vivent



Source : Insee, recensement de la population 2012

3 Une famille monoparentale sur sept est locataire

Répartition des familles monoparentales et des couples avec enfant(s) selon le statut d'occupation de leur logement

	Famille monoparentale	Couple avec enfant(s)
Propriétaire	27,7	68,3
Locataire d'un logement non HLM	27,0	16,4
Locataire d'un logement HLM	43,0	13,1
Locataire d'un logement meublé	1,0	0,4
Logé gratuitement	1,3	1,8
	100,0	100,0

Sources : Insee, recensement de la population 2012

4 Les familles monoparentales davantage exposées à la pauvreté

Revenu médian et taux de pauvreté selon le type de famille

	Basse-Normandie		France métropolitaine	
	Revenu médian (en €)	Taux de pauvreté (en %)	Revenu médian (en €)	Taux de pauvreté (en %)
Famille monoparentale	14 430	32,2	15 090	29,9
Couple avec enfant(s)	19 210	12,1	20 350	12,7
Ensemble	18 900	13,3	19 790	14,3

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMAS, Fichier localisé social et fiscal, 2012

Un tiers des familles monoparentales sous le seuil de pauvreté

Avec un seul salaire et des charges identiques aux couples avec enfants, les familles monoparentales sont plus souvent confrontées au risque de pauvreté. En 2012, en Basse-Normandie, la moitié des familles monoparentales ne dispose que de 14 430 € par an. Ce revenu médian est près de 5 000 € supérieur chez les familles avec enfants (19 210 €). Cet écart est encore plus élevé au niveau national (5 260 €). Pourtant, dans la région, 32 % des familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté contre 30 % en France métropolitaine.

Les familles monoparentales majoritairement locataires de petits appartements

Cette fréquente précarité financière joue sur les conditions de vie des familles monoparentales, moins favorables que celles des couples avec des enfants, notamment en matière de logement. Ainsi, seulement 28 % de ces familles sont propriétaires de leur logement, contre 68 % des couples avec enfants. Lorsqu'elles sont locataires, 61 % des familles monoparentales vivent dans un logement HLM, contre 44 % pour les personnes en couple.

Plus nombreux sous le même toit, les couples avec enfant occupent également des logements plus spacieux que les familles composées d'un adulte avec un ou plusieurs enfants. Ainsi, 80 % des familles monoparentales vivent dans un logement d'une surface inférieure à 100 m² contre 47 % des couples avec enfants. ■

Définitions :

Une **famille monoparentale** comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants de moins de 25 ans.

Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au **seuil de pauvreté**. Ce seuil est égal à 60 % de la médiane des niveaux de vie de l'ensemble de la population.

Insee Basse-Normandie
5 rue Claude Bloch
BP 95137
14024 CAEN cedex
Tél. : 02 31 45 73 33

Directeur de la publication :
Daniel BRONDEL
Rédacteur en chef :
Didier BERTHELOT
Attaché de presse :
Philippe LEMARCHAND
02 31 15 11 14

ISSN 2416-8874
© Insee 2015

Pour en savoir plus

- "Depuis combien de temps est-on parent de famille monoparentale ?", *Insee Première*, n° 1539, mars 2015
- "Les familles monoparentales : des difficultés à travailler et à se loger", *Insee Première*, n° 1195, juin 2008

